



## Commune d'HAUTOT LE VATOIS

### Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

du 9 mars 2020

Le Conseil municipal s'est réuni le 9 mars 2020 à 20 H 30 avec comme ordre du jour les points suivants :

- adoption du compte rendu de la réunion du 11 février 2020,
- compte de gestion 2019,
- compte administratif 2019,
- affectation du résultat 2019,
- cavités souterraines : approbation du rapport du cabinet Explor-e,
- informations diverses.

L'ensemble des membres du Conseil municipal était présent.

1. Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 11 février 2020 est adopté à l'unanimité.
2. Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion du trésorier qui est conforme au compte administratif de la commune.
3. M. Jérôme PETIT présente le compte administratif 2019. Il précise en introduction que les **recettes de fonctionnement** sont relativement stables. Il en est de même en ce qui concerne les **dépenses de fonctionnement**, si l'on exclut l'augmentation importante constatée en 2018, environ 60 000 €, due au retard de facturation de la commune d'Autretot pour la participation de la commune au fonctionnement du regroupement scolaire. Les **dépenses d'investissement** sont nettement moins élevées qu'en 2018. Ceci est due en grande partie au fait que les travaux de la salle polyvalente et du carrefour du Ver-à-Val ont été réalisés en fin d'année - ils n'ont donc pas encore été réglés- et par ailleurs au report des travaux de voirie en raison des conditions météorologiques.  
En investissement les dépenses s'élèvent à 16 907,86 € et les recettes à 104 005,67€, soit un excédent pour l'exercice 2019 de **87 097,81 €**.  
En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 150 233,11 € et les recettes à 182 003,95 €, soit un excédent pour l'exercice 2019 de 31 770,84 €. Après intégration du report de l'excédent antérieur de 89 517,60 €, l'excédent net est de **121 288,44 €**.  
L'excédent global est donc de **208 388,25€** (87 097,81 € + 121 288,44 €). Le compte administratif 2019 est approuvé à l'unanimité.

4. Le Conseil décide à l'unanimité de reporter l'excédent de 95 488,59 € sur la section de fonctionnement du budget 2020.
5. Le cabinet Explor-e a été mandaté par un particulier pour réaliser un décapage sur l'extrémité sud-est de l'indice 15 de la carte des cavités souterraines afin de lever l'impact du périmètre de sécurité sur la parcelle cadastrée OA 300. Les résultats de l'étude ont été transmis à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), bureau des risques naturels et technologiques, qui atteste que le protocole de cette étude est correct et que les résultats n'ont montré aucune anomalie liée à la présence de cavités souterraines. En conséquence le Conseil municipal valide à l'unanimité cette étude. Celle-ci sera désormais prise en compte pour toute instructions ultérieures.

#### Informations :

- Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que lors de la réunion à l'école d'Autretot/Hautot-le-Vatois il a été décidé, en accord avec les parents, d'augmenter d'un quart d'heure la pose déjeuner. En conséquence, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020, l'après-midi la classe reprendra à 13 H 30 et se terminera à 16 H 30.
- Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la détérioration volontaire du cadenas limitant l'accès à la plateforme de déchets verts, il a fait réaliser des devis pour renforcer ce dispositif. Le total s'élève à environ 300 €, il a été transmis à la Communauté de communes Yvetot-Normandie, gestionnaire de cette plateforme.

**Mise à jour du site internet de la commune :** Depuis le dernier compte rendu du Conseil municipal, le site internet de la commune (<http://www.hautot-le-vatois.fr>) s'est enrichi dans la rubrique "actualité" d'un article sur les inscriptions scolaires pour la rentrée scolaire 2020/2021.